

des œuvres de prières, de pénitence et de sanctification; mais elles n'étaient pas que cela dans le commencement, et elles ne doivent pas non plus se borner à cela aujourd'hui. S. François n'a pas voulu seulement orner les âmes de vertus privées pour les offrir à Jésus-Christ; il a voulu aussi travailler au règne social du Rédempteur.

Notre bien-aimé Pontife, Léon XIII, nous l'a rappelé toutes les fois qu'il nous a parlé du Tiers-Ordre. S. François avait en vue le bien des sociétés, en même temps que la sanctification des âmes.

Il serait même facile de démontrer que le Tiers-Ordre franciscain est éminemment social parmi tous les ordres religieux.

Tous les fondateurs qui ont eu en vue la vie contemplative ou la vie apostolique, ont séparé leurs disciples des agitations humaines. S. François l'a fait aussi pour ses deux premiers ordres, mais quand il s'est agi du Tiers-Ordre, il a laissé ses religieux tertiaires à leur vie de famille, à la vie corporative, communale et sociale, non seulement pour qu'ils se sanctifient dans cette vie commune, mais pour qu'ils en sanctifient toutes les relations et tout l'organisme.

S. François d'Assise a vécu à l'époque de la grande vie sociale chrétienne; à l'époque où tout palais communal avait sa chapelle, toute corporation de métier son autel ou son oratoire.

Nous imaginer que S. François ait voulu faire de ses tertiaires des cénobites, c'est fausser l'histoire, c'est diminuer le grand Saint, c'est lui prêter nos courtes vues. S. François voulait que ses tertiaires fussent des citoyens chrétiens capables de faire régner le Christ dans